



SECTION  
DES  
PYRÉNÉES  
ATLANTIQUES



Bulletin d'information de la section locale F.O.-DGFIP

## Compte rendu du CHS-CT 64 du 19 Mars 2020

**FO-DGFIP64** n'a pas souhaité, vu les circonstances, faire de déclaration liminaire.

Mme la Présidente, pour le syndicat **FO-DGFIP64**, l'heure n'est pas à la polémique mais à la prise de responsabilité de chacun. A ce titre, nous avons un avant, nous avons un pendant et nous aurons un après Covid19.

**Pour l'après, nous espérons que le gouvernement autrement que par des mots saura reconnaître le mérite des fonctionnaires et en particulier ceux des Douanes et de la DGFIP.**

Pour le pendant, c'est à dire aujourd'hui, ce qui nous préoccupe, est avant tout que les «managers» appliquent vos directives, les directives gouvernementales afin de protéger les agents mais également d'être à leur écoute et dans le dialogue plus que jamais dans cette période de crise sanitaire.

Dans ces conditions les missions prioritaires doivent être assurées, certes, mais il convient de les identifier clairement et qu'il n'y ait pas de différences entre les déclinaisons nationales et locales.

Elles doivent à notre sens mobiliser le moins de monde possible non pas parce que les agents ont peur de se rendre sur leurs lieux de travail mais afin d'éviter la propagation du virus qui va engorger les hôpitaux et mettre à mal nos collègues de la santé déjà largement éprouvés.

Pour nos collègues qui assureront ces missions les Chefs de Centre doivent veiller à la stricte application des consignes sanitaires. Nos collègues doivent travailler dans des conditions optimales de sécurité avec des dotations de gel hydroalcoolique et produits désinfectants.

**Nous vous rappelons que l'employeur est tenu par la loi de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses salariés . L'employeur ne doit pas seulement diminuer le risque, mais l'empêcher.**

Sachant qu'il serait peut être difficile de communiquer par téléphone, nous avons communiqué par avance nos questions à la Direction.

### **Questions sur les cas suspects ou avérés:**

Si nos informations sont fondées il ya 2 cas à ce jour, quelles ont été les mesures prises ? Vis à vis des autres collègues «en contact» (information de la part du Supérieur hiérarchique ? Le médecin de prévention a-t-elle été avertie?)

Les mesures de nettoyage, de désinfection ont-elles été prises ?

Selon la Direction il y a trois cas «avérés» et ou suspects.

Si les collègues ont été en contact prolongé avec ces derniers (cf fiche médecine de prévention), ils doivent être recensés auprès de la Direction et renseignés sur la conduite à tenir. Il s'en suit une mise en «quatorzaine» pour les cas probables ou avérés. Les locaux doivent être désinfectés. Par ailleurs, le collègue présentant des symptômes doit avertir immédiatement son Chef de service et/ou le RH. Nous conseillons, en cas de suspicion de Covid19, aux collègues de rester chez eux, de contacter leurs médecins par téléphone et de prévenir leur chef de service ainsi que le RH.

**Question:** Toujours sur le nettoyage, lors de la conférence téléphonique du 17 mars, Mme la Présidente, vous nous avez assuré que vous aviez passé des consignes strictes auprès du prestataire concernant les grands sites. Malheureusement, les collègues ont pu remarquer et noter de nombreux manquements. Il s'agit pour nous d'un manquement grave aux directives sanitaires gouvernementales ?

Pouvez-vous nous indiquer si tous les postes et services sont ou seront dotés de gel hydroalcoolique, lingettes de nettoyage et de produits de désinfection?

**Réponse Direction:** Elle s'engage à revoir le prestataire. Le ménage se faisant par étage, il se peut qu'un(e) employé(e) manque à l'appel et par voie de conséquence ce dernier ne soit pas fait. Les responsables de sites doivent vérifier et en informer la Direction.

Pour l'instant il y a rupture de fourniture de gel hydroalcoolique.

#### Questions concernant les Trésoreries Hospitalières

-Pouvez-vous faire un point sur les Trésoreries Hospitalières?

- Pour l'heure, les caissiers des Trésoreries ont-ils été dotés de masques et de gel hydroalcoolique comme les agents hospitaliers administratifs? (Cf compte-rendu téléphonique entre les OS Nationales et la DG du 17-03-2020).

**Réponse Direction:** Le responsable du Pôle Gestion Publique précise que le parcours patient doit être maintenu. De la même manière que les recettes, le traitement de la paye. Les caisses sont ouvertes aux régies. Il s'agit également d'être solidaires des personnels de santé. Concernant le PCA (plan de continuité de l'activité) il est plus étoffé que les autres postes. Cependant un roulement est également organisé.

Le responsable du Pôle gestion publique précise que le paiement des bons de secours est une priorité.

**Question sur le télétravail:** Pouvez-vous faire un point technique sur le télétravail (capacité technique) nombre d'agents en télétravail?

**Réponse Direction:** 62 agents ont été mis en télétravail et 182 agents sont en autorisation d'absence. Ce chiffre est tellement évolutif, qu'il n'est déjà plus d'actualité.

#### Questions sur le PCA et les missions prioritaires

Pouvez-vous nous indiquer à ce jour que tous les PCA ont été pris dans chaque unité?

Y-a-t-il une évolution dans les missions prioritaires notamment en gestion fiscale car il apparaît que certaines tâches peuvent être différées?

Il semble qu'il y ait notamment pour les Sips plus de missions répertoriées localement que celles qui figurent sur Ulysse. Pouvez-vous nous en indiquer les raisons.

**Réponse Direction:** en effet, le PCA national décliné au niveau local a reçu des aménagements. La fiscalité directe locale dans les Sip ne figure plus dans les missions prioritaires. De même il ya eu des précisions apportées aux missions SPF (cf message de la DG en fin de ce compte rendu).

La Direction précise que le CDC (centre de contact) fait partie intégrante du PCA. Prioritaire pour renseigner les usagers. L'objectif est de concilier ces missions prioritaires avec les possibilités de confinement d'un maximum d'agents. La direction s'est donc engagée sur la présence d'un minimum d'agents dans des conditions de sécurité optimale (nous contacter si problèmes).

### Question sur les autorisations de déplacements pour les responsables d'unité et les agents

Nous supposons que les Chefs de Postes et de Services ont délivré les autorisations de déplacement à leurs agents. Côté Direction, avez-vous délivré ces autorisations à l'ensemble des Chefs de postes et de services?

**Réponse Direction:** effectivement suite à un contrôle d'un(e) responsable, les services de gendarmerie lui ont signifié que la carte professionnelle ne suffisait pas. La Direction doit délivrer à l'attention des responsables une attestation particulière de travail.

Nous avons évoqué le cas d'un poste privé des services postaux. La direction nous a indiqué qu'une solution avait été apportée.

Enfin sur l'accueil sur rendez-vous, la Direction nous a assuré que cela devait être exceptionnel.

Pour **FO-DGFIP64** il n'y a pas de questionnement sur ce sujet dans la mesure où le gouvernement a limité les déplacements de nos concitoyens. Le confinement est la règle, il convient de préciser au contribuable qu'il doit se plier aux directives gouvernementales. Dans ces conditions exceptionnelles le téléphone ou les mails peuvent résoudre momentanément leurs problèmes.

La Direction s'est engagée à faire un point 2 à 3 fois par semaine avec les OS.

---

### Pour info voici le message de la DG en date du 18 Mars 2020:

*Le PCA a commencé à s'appliquer depuis 72h. Les points essentiels sont d'assurer une continuité de service par rapport à nos missions prioritaires et de réduire les différences d'organisation qui existent sur le territoire.*

*Dans ce cadre les compléments suivants sont apportés pour préciser d'une part l'amplitude de missions et d'autre part les sujets d'organisation à mettre en oeuvre.*

*- Concernant la publicité foncière, seules les opérations qui permettent de réaliser les arrêts comptable et d'enregistrement sont indispensables.*

*- Concernant les missions foncières, la poursuite de la mise à jour des bases foncières de fiscalité locale ne constitue pas une mission prioritaire au sens du PCA.*

*- Concernant l'ouverture au public il faut maintenir un accueil sur rendez vous aux usagers, entreprises et élus qui en font la demande. Probablement peu sollicitée, cette possibilité doit demeurer.*

*- Attention particulière appelée sur les trésoreries hospitalières qui doivent rester ouvertes au public, en lien avec les conditions dans lesquelles l'hôpital fonctionne.*

*- Pour la dépense de l'Etat, l'attention est appelée sur la nécessité de fluidifier au maximum la chaîne de la dépense pour payer rapidement les fournisseurs.*

*Naturellement, l'exercice des missions doit être adapté aux situations.*

*Les directeurs/trices prennent les mesures qui permettent d'assurer à la fois la bonne continuité de l'activité prioritaire, le respect des consignes sanitaires et la permanence de nos missions dans la durée.*

*Des roulements entre équipes ou une adaptation de la présence en fonction du besoin peuvent être organisés.*

*Chaque mission s'inscrit dans une chaîne plus globale, y compris parfois avec des partenaires extérieurs, et dont chaque maillon est indispensable.*

*La Direction Générale met tout en oeuvre pour que toute la chaîne puisse fonctionner.*